

MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale 62127 TINCQUES

<u>mel</u>: mairiedetincques@gmail.com <u>site</u>: http:://www.ville-tincques.fr

Téléphone: 03.21.47.38.49

Bureaux ouverts: TLJ de 09h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30

Le samedi matin de 9h00 à 12h00

Projet d'installation, sur terrain privé, d'une antenne relais de téléphonie mobile SFR / BOUYGUES TELECOM sur le territoire de la commune

S'inscrivant dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile, SFR et BOUYGUES TELECOM prévoient d'installer une antenne relais de téléphonie mobile **en terrain privé**, sur le territoire de la commune, sur une zone qu'ils considèrent comme étant mal couverte et ainsi éviter la saturation des réseaux, conformément à leurs obligations règlementaires.

Un D.I.M (Dossier d'Information Mairie) a été reçu le 24 juillet dernier en mairie. Il fait état de travaux projetés, au lieudit « *les quarante* », sur la parcelle reprise au cadastre en section ZB n° 116, c'est-à-dire à l'intersection de la route départementale 77 vers Chelers et de la voie communale n° 1 dite « *chemin de Béthune* », propriété de Madame Sylvie NOTEL (cf photos et plans en pages suivantes)

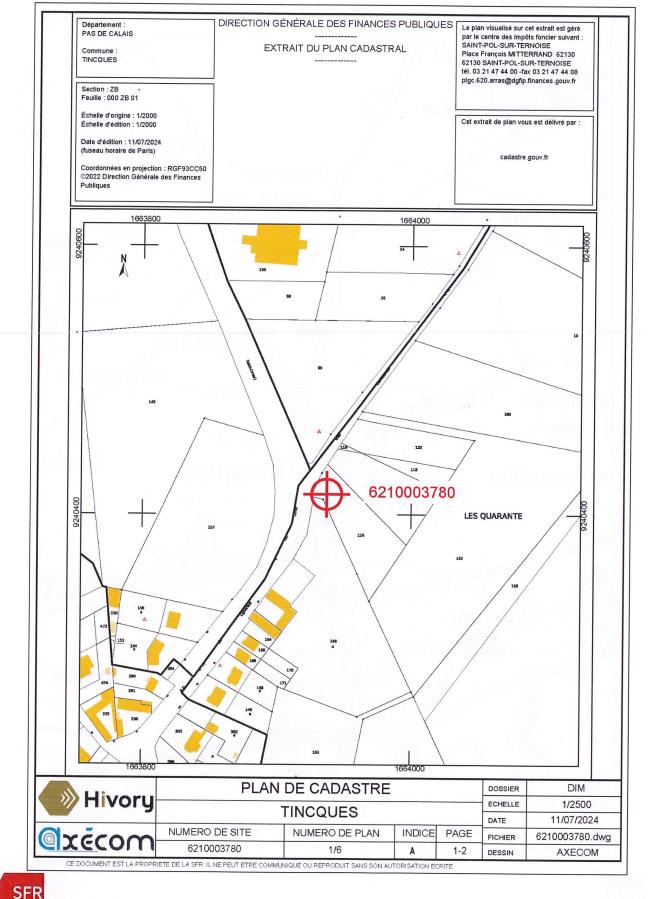
Le dossier, dans son format papier, est consultable sur place aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Sa version dématérialisée est également disponible sur le site internet de la mairie et peut être transmise électroniquement sur simple demande.

En matière d'autorisation d'urbanisme, un tel projet n'est simplement soumis qu'à déclaration préalable de travaux (délai d'instruction : un mois). Le maire ne peut, ni au titre de ses pouvoirs de police générale, ni en se fondant sur le principe de précaution, s'opposer à l'implantation d'antennes pour des considérations sanitaires.

Pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile, je vous invite à prendre attache avec la mairie en composant le 03-21-47-38-49 ou par mail à l'adresse mairedetincques@gmail.com.

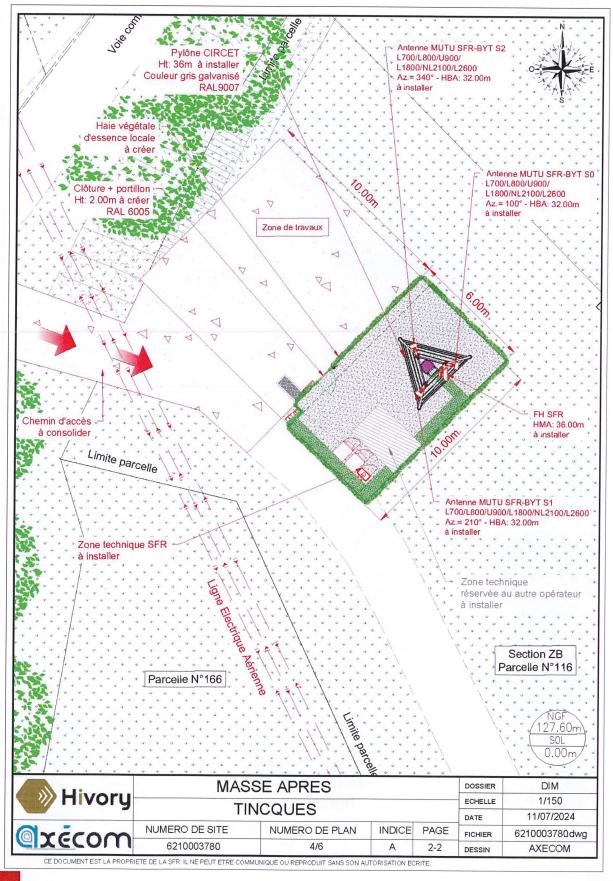
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES





Plan de masse – Après travaux





Plans en élévation - Après travaux

